

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le 3 octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal d'ISSERTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine MOUILLAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 11 – Présents : 11 - Votants : 11

Présents : Mmes : LEDOURNER - MOUILLAUD – PIALOUX - PIREYRE - PIRONOM – Mrs :
AUDOUX – BATISSON – CHAVAROT - MICOL – PINAUD - REDON

Secrétaire de séance : Michelle PIALOUX

Séance n° 4

Délibération n° 03102016-16

OBJET : Accord local – fusion des communautés de communes de Billom Saint Dier Vallée du Jauron et Mur-es-Allier

Madame le Maire expose à l'assemblée que :

- suite à l'arrêté de périmètre portant fusion des communautés de communes Billom St Dier Vallée du Jauron et Mur-es-Allier,
- suite aux différentes réunions de travail liées à ce projet de fusion et notamment la réunion d'information pour tous les conseillers municipaux du 17 mai à Egliseneuve-près-Billom où a été présenté et explicité le calcul des différents accords locaux possibles
- considérant la validation par le comité de pilotage du 8 juin 2016 de l'accord local 1 ci-après défini dans le tableau ;

Il convient de délibérer afin de valider ou non cet accord local n° 1.

Où l'exposé de Madame le Maire, après débat et échange de vues, l'assemblée à 2 voix contre et 9 abstentions, donne un avis défavorable à l'accord local n° 1 ci-après défini dans le tableau.

Nom de la commune	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2016	Répartition 2016		Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)		Accord local 1	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Billom	4 772	10	0	9	0	9	0
Vertaizon	3 207	7	0	6	0	6	0
Mezel	1 910	6	0	3	0	4	0
Chauriat	1 615	5	0	3	0	3	0
Perignat es allier	1 505	5	0	3	0	3	0
Dallet	1 452	5	0	2	0	3	0
Beauregard	1 370	3	0	2	0	3	0
St Julien	1 206	3	0	2	0	3	0
Egliseneuve	820	2	0	1	1	2	0
Bouzel	717	2	0	1	1	2	0
Montmorin	717	2	0	1	1	2	0
Glaine montaugut	541	2	0	1	1	1	1
St Dier d'Auvergne	537	2	0	1	1	1	1
St Jean des O.	475	1	1	1	1	1	1
Trézioux	471	1	1	1	1	1	1
Bongheat	436	1	1	1	1	1	1
St Bonnet Les A.	433	2	0	1	1	1	1
Estandeuil	415	1	1	1	1	1	1
Isserteaux	413	1	1	1	1	1	1
Chas	383	1	1	1	1	1	1
Reignat	362	1	1	1	1	1	1
Neuville	358	1	1	1	1	1	1
Fayet le château	343	1	1	1	1	1	1
Espirat	331	1	1	1	1	1	1
Vassel	268	1	1	1	1	1	1
Mauzun	108	1	1	1	1	1	1
		68	12	48	18	55	15

25165

80

66

70

Délibération n° 03102016-17

OBJET : subvention à l'association Bricol'Art

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention émanant de la nouvelle association « Bricol'Art » pour le lancement de leurs activités à venir, à savoir des ateliers peinture et vannerie.

Oùï l'exposé de Madame le Maire, après débat et échange de vues, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

1. Décide de soutenir le lancement de cette nouvelle association en lui accordant une subvention de deux cents euros (200 €)
2. Dit que les crédits sont prévus au budget 2016.

INFORMATION

1 - Devis de curage d'un bassin de la station d'épuration du Bourg : des devis ont été adressés en mairie ; cependant, les devis n'étant pas comparables, aucune suite ne peut être donnée pour l'instant.

2 - Décision du Maire : utilisation du compte 022 pour l'achat d'un chauffe-eau à la cantine de l'école d'Isserteaux. Soit la décision modificative suivante :

- Crédit à ouvrir au compte 2188 pour 55 euros
- Crédit à réduire au compte 022 pour 55 euros.

3 – Information sur la procédure de reprise par la commune des biens sans maître :

Un arrêté fixant la liste des immeubles susceptibles d'être présumés sans maître situés sur le territoire de la commune d'ISSERTEAUX a été adressé par la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Cet arrêté sera affiché sur le panneau administratif, ainsi que sur le site internet de la commune. Fin décembre, une notification de présomption de biens sans maître sera adressée en mairie par la Préfecture.

La commune aura alors la possibilité sur simple délibération du Conseil municipal d'incorporer ces biens à titre gratuit dans le domaine communal, incorporation qui sera ensuite constatée par arrêté du Maire.

4 – Point sur les travaux de la salle des fêtes

Le dossier avance doucement ; attente de l'instruction du permis de construire par le SDIS pour la commission sécurité ; travaux de sondage à réaliser par la société SIC INFRA très prochainement.

5 – Assainissement : immeuble dans le Bourg non raccordé à l'assainissement collectif

6 – CCAS – Noël des aînés : réunion prévue le 07/11/2016 à 20 h 30

7 – Marché de Noël : voir pour prêt de panneaux d'expo d'Egliseneuve-près-Billom.